

RENTREE SCOLAIRE

LA CGT RENCONTRE LES REPRESENTANTES DE L'ADMINISTRATION REGIONALE

Le 21 septembre 2016

Le 28 juillet dernier, la CGT a sollicité un rendez-vous avec la Présidente Carole DELGA afin de faire un point d'étape de la construction de la nouvelle région à cette rentrée scolaire.

Ce sont Claire FITA, Présidente de la commission des finances et Cécile VEDEL, Directrice Générale Déléguée « fonctionnement et organisation » qui ont reçu la délégation de la CGT le 15 septembre dernier. Lors de cette rencontre, nous avons pu aborder dans le temps imparti en particulier 3 questions : la rentrée dans les lycées, le Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) et les prochaines phases de la réorganisation de la Région.

RENTREE SCOLAIRE 2016

La Région fusionnée compte désormais environ 4000 agents travaillant dans les lycées. Sans eux, pas d'entretien, pas de maintenance, pas de cantine scolaire. Donc pas de rentrée scolaire, pas de vie scolaire. La CGT a rappelé l'importance du rôle de ces personnels. Et que ces personnels en première ligne du service public méritaient toute l'attention et la reconnaissance de la Collectivité.

Pour la mise en place d'équipe de titulaires-remplaçants dans les lycées

Trop souvent ces personnels soumis à des tâches pénibles et du fait des effectifs dimensionnés au plus juste subissent des sous-effectifs structurels aggravant encore leur souffrance au travail.

La CGT a rappelé l'urgence de remplacer sans délais tout départ à la retraite et les arrêts de travail (maladie, maternité, etc.). La CGT propose **la mise en place d'équipe de titulaires/remplaçants** sur l'ensemble du nouveau territoire pouvant faire face à ces situations encore trop fréquentes et de **renégocier la carte des emplois**.

La CGT rappelle également l'importance des gestes et postures dans le travail ainsi la mise à disposition des outils et des équipements de travail adaptés et en état de marche. La CGT a demandé **le maintien de la technicité** des agents en limitant la polyvalence fourre-tout. En respect des statuts de la fonction publique, la CGT est revenue sur la nécessité de reconnaître **les postes d'encadrement dans la catégorie B**.

Dans la restauration scolaire, avoir des agents qualifiés (boucher, pâtissier, etc.) est un gage de qualité et de sécurité dans la production du service public. La CGT a souhaité que ces compétences et ces prestations spécifiques soient développées dans l'ensemble des lycées de la Région, et notamment dans les nouveaux lycées.

L'Administration a rappelé son engagement d'harmoniser le niveau de l'indice d'administration et de technicité (IAT) pour tous les agents des lycées s'inscrivant dans une volonté d'harmoniser les situations vers le haut et de reconnaissance du travail accompli.

La CGT avait en son temps reçu positivement (cf. communiqué du 20 juin dernier) cet engagement souhaité depuis l'automne 2015.

Sur les autres points, l'Administration a précisé qu'ils seront étudiés dès la préparation de la rentrée 2017 ; la rentrée 2016 ayant été préparée avant la fusion.

Souhaitons que nos propositions de bon sens soient concrétisées par la nouvelle Collectivité...

Des agents publics pour le service public

L'Administration s'est engagée à privilégier les fonctionnaires pour l'exécution du service public. Par conséquent, les délégations de service public notamment les prestations de restauration scolaire, arrivant à échéance seront réintégrées dans les missions assurées par la collectivité et par ses agents. Cet engagement concerne également les services de restauration des lycées agricoles

La CGT se réjouit de la volonté politique de la Présidente et souhaite que cela soit généralisé à l'ensemble des prestations faisant l'objet d'une DSP (service portuaire, maintenance des équipements thermiques des lycées, etc.). Nous avons rappelé au passage notre demande de bilan précis et détaillé du marché Energie des lycées publics de l'ex périmètre Midi-Pyrénées.

Pour le maintien du plus haut niveau de qualité de la restauration scolaire pour les lycéens

La CGT s'est inquiétée de la suppression d'une subvention régionale qui permettait aux lycéens d'avoir dans leur assiette des produits issus des circuits courts. Au contraire, la CGT a demandé le maintien de cette subvention et l'extension du dispositif à l'ensemble des repas de la semaine. Cet engagement est d'abord gage de qualité des produits, de respect de l'environnement par la limitation de l'empreinte carbone et un soutien à un secteur central de l'économie régionale. C'est à l'aune de ces effets positifs que doit être revue la position régionale.

L'Administration n'a pas donné de réponse en nous expliquant que cela ferait l'objet d'arbitrages budgétaires ultérieurs. Et elle nous a annoncé la possible augmentation du prix de la restauration scolaire. Dans la situation économique et sociale actuelle, une augmentation du prix des repas même proportionnelle aux revenus des familles serait malvenue et enverrait un mauvais signal aux catégories populaires. **La CGT continuera à défendre l'accès de tous les lycéens à la cantine**, quelle que soit la condition sociale, rappelant les effets désastreux sur les plus modestes de la fin de la gratuité des cantines scolaires de la mairie de Toulouse.

UN CHSCT AU SERVICE DES AGENTS DOIT POUVOIR FONCTIONNER SANS ENTRAVE

La CGT a fait part à l'Administration de sa plus grande inquiétude concernant le **non-fonctionnement du CHSCT** depuis plusieurs semaines du fait du non accord entre les parties sur le règlement intérieur. De plus, La démission du secrétaire du CHSCT de l'ex périmètre Midi-Pyrénées, issu des rangs de la CFDT, ajoute de la crise à la crise, laissant les agents démunis.

Nous souhaitons une sortie de crise rapide d'autant plus que l'ensemble des agents sont confrontés à la réorganisation de la Collectivité et que ce comité doit jouer pleinement son rôle de prévention et de protection des agents. La CGT a fait la proposition que le règlement intérieur reprenne **ni plus, ni moins, les obligations réglementaires** à savoir principalement :

- 20h /mois par membres (article L2326-3 du Code du Travail)
- l'accès pour les élus à tous les documents confidentiels et de santé (article 4614-9.2 du Code du Travail)

La CGT appelle à la responsabilité de chacun et espère qu'il sera tenu compte de ses demandes à l'occasion du CHSCT du 22 septembre. Dans le cas contraire, la CGT se réserve le droit de saisir le tribunal compétent. Les agents peuvent compter sur nous. Nous ne les abandonnerons pas.

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE NOUVELLE REGION

La réorganisation de la Région sollicite beaucoup les agents. C'est une situation transitoire difficile à appréhender car elle modifie en profondeur les collectifs, les méthodes et les conditions de travail. Elle a des conséquences sur le sens de notre vie professionnelle. Elle impacte aussi nos vies et nos organisations personnelles (déplacements, horaires décalés, etc.). L'Administration en convient.

Pour l'instant, les efforts portent essentiellement sur les producteurs du service public régional que sont les agents régionaux à tous les niveaux, essentiellement dans les services généraux sur les sites de Toulouse et de Montpellier. La réorganisation des services et des directions est loin d'être satisfaisante et en décalage avec les engagements pris par le DGS.

L'Administration a rappelé l'engagement de la Présidente Carole DELGA à harmoniser les situations des personnels sur la situation la plus favorable. L'harmonisation de l'IAT est, dans ce contexte, un signal encourageant. Il en va de la reconnaissance du travail et de l'implication des agents.

La CGT rappelle qu'il est dans l'intérêt de tous de reconnaître la situation vécue par les personnels et qu'en conséquence la Région doit faire les efforts correspondant dans le cadre de l'harmonisation des devenir des personnels. Nous avons demandé que les chantiers sur l'harmonisation des régimes indemnitaires et de l'action sociale s'ouvrent selon ces principes sans délai.

Pour une action sociale égale pour TOUS

L'engagement de la Présidente Carole DELGA à harmoniser par le haut signifie concrètement que l'harmonisation de l'action sociale résulterait d'une nouvelle action sociale reprenant **le mieux-disant des prestations de nos trois systèmes : CASCC, CNAS et ATLAS.** La CGT fera ses propositions à l'Administration dans les prochaines semaines.

Il s'agit de proposer à l'ensemble des 6700 agents un **dispositif universel de prestations sociales** (chèques vacances, chèques Lire, arbre de Noël, aides pour la rentrée scolaire, etc.) **basées sur la justice sociale et fiscale et sur l'égalité de traitement entre chaque agent** selon le quotient familial.

Pour la création d'un Comité des Œuvres Sociales

La CGT a présenté la proposition portée par l'intersyndicale interrégionale de réinvestir les savoir-faire et les expériences de l'association du personnel Atlas et du Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASCC) dans un nouvel outil par et pour les personnels : **un Comité des Œuvres Sociales (COS)**, association loi 1901, dont les membres sont élus par les syndicats sur la base de leurs représentants aux élections professionnelles.

EN CONCLUSION

Cette rencontre est de notre point de vue positive même s'il n'a pas été permis d'aborder et d'obtenir des réponses concrètes sur l'ensemble des sujets. Nous remercions Mesdames FITA et VEDEL d'avoir pris le temps de l'échange avec la délégation de la CGT.

Force de propositions, la CGT jugera la sincérité des discours aux actes qui seront pris par la nouvelle majorité et par la Présidente Carole DELGA et son équipe.

En revanche, nous sommes toujours en attente de réponse sur le CHSCT et sur le plan d'accompagnement individuel et collectif des agents.

Nous sommes très insatisfaits sur les modalités de la réorganisation, notamment sur la non concertation, l'absence de partage sur l'organisation des directions, des services et sur la répartition des missions. Nous regrettons l'absence d'innovation de cette réorganisation qui consiste à un repositionnement des agents dans de nouvelles cases sans prendre en compte l'intérêt général et l'efficacité du service public. Nous le dirons lors du prochain comité technique du 27 septembre et notre position sera prise en conséquence.

Enfin, il va de la responsabilité de la Collectivité que nous surmontions collectivement l'épreuve de cette fusion. Hélas, **l'annonce faite par l'Administration de futures négociations sur le régime indemnitaire, l'action sociale et le temps de travail sous forme d'un « package » ne nous semble pas être la bonne méthode pour un dialogue social calme et serein** dans l'intérêt du service public et des agents.

Ces accords globaux, monnaie courante dans le secteur privé, sont des pièges pour la négociation. **Nous en avons refusé le principe en octobre dernier. Notre position n'a pas changé et ne changera pas.** Les agents doivent pouvoir se fier à leurs représentants au moment des négociations. Il ne faut pas oublier que c'est notre pouvoir d'achat, ainsi que nos conditions de vie et de travail qui sont en jeu. En ces temps difficiles, ils ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de la fusion.

Par conséquent, la CGT appelle solennellement la Présidente Carole DELGA à revoir sa position pour une poursuite des travaux conformes aux engagements pris.

Les agents peuvent compter sur la CGT, ses adhérent-e-s et ses élu-e-s pour les protéger et pour les défendre. Les agents ne seront pas la variable d'ajustement de la fusion.

La délégation CGT

Je veux choisir mon avenir. C'est décidé, je me syndique. Je rejoins la CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....Téléphone.....

Bulletin à remettre à :

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau 123. 05 61 33 57 68 – 06 15 82 84 42 - cgt.rmp@cr-mip.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-CGT@cr-languedocroussillon.fr

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-mip.com